RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01695
Numéro SIREN : 398 043 356
Nom ou dénomination : ST JUDE MEDICAL FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2017 sous le numéro de dépôt 18903

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
29 MAI 2017
DEPOT N° 18903

St Jude Medical France SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 400.000 €
Siège social : 1-3 Esplanade du Foncet – 92130 Issy-les-Moulineaux
398 043 356 RCS Nanterre

(la "**Société**")

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 JANVIER 2017

Procès-Verbal

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le cinq janvier

La société SJM International Holding S.à.r.l,, associé unique de la Société (l' "**Associé Unique**"), dûment représentée à l'effet des présentes par Brian Yoor et Anita Bakker,

après avoir rappelé que la société Ernst and Young et Autres, commissaire aux comptes de la Société, et les représentants du Comité d'Entreprise ont été informés de la date et de l'ordre du jour des présentes décisions,

a pris des décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

(i) Constatation de la démission de membres du comité exécutif de la Société ;

(ii) Nomination de membres du comité exécutif de la Société, détermination de leurs pouvoirs et rémunération ;

(iii) Pouvoirs pour les formalités légales.

après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition dans les délais légaux,

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°18903 en date du 29/05/2017

l'Associé Unique décide de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Rashid Kashif et de Monsieur Donald Zurbay de leur mandat de membres du comité exécutif de la Société avec effet à compter de la date des présentes décisions.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de membres du comité exécutif de la Société, à compter de ce jour et pour une période qui prendra fin à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 :

- Monsieur Brian Yoor, de nationalité américaine, demeurant 1116 Ashbury Lane, Libertyville, Illinois 60048 (Etats-Unis); et

- Monsieur Benjamin Edward Oosterbaan, de nationalité américaine, demeurant 21064 Dartmouth Ln, Hawthorn Woods, Illinois 60047 (Etats-Unis).

Messieurs Yoor et Oosterbaan exerceront leur mandat de membres du Comité Exécutif conformément aux statuts de la Société.

Messieurs Yoor et Oosterbaan ont préalablement déclaré accepter lesdites fonctions, et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice de leur mandat.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide que Messieurs Yoor et Oosterbaan ne percevront pas de rémunération au titre de leurs fonctions de membres du comité exécutif de la Société.

Toutefois ils pourront obtenir remboursement, sur justificatif, des dépenses engagés dans l'intérêt de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, un extrait ou une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

St. Jude Medical International Holding S.à r.l
Associé Unique
Représenté par Brian Yoor

St. Jude Medical International Holding S.à r.l
Associé Unique
Représenté par Anita Bakker